DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Rapport N° 35
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Plusieurs associations sollicitent l'aide de la Ville pour l'organisation de diverses manifestations. Le solde du crédit s'élève à 29 340 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions d'objectifs, ci-joint pour l'association STADE CLERMONTOIS.

STADE CLERMONTOIS (SC)
La section Athlétisme du stade clermontois omnisports organisera le 62ème Cross de Volvic le 23 novembre 2019. Il s'agit du plus vieux cross de France, la première édition a été organisée en 1957. Le cross Volvic est ouvert à tous dès 6 ans, licenciés FFA, USEP ou non licenciés, en individuel ou par équipe, un « challenge entreprises » est organisé, ainsi que deux courses élites avec les meilleurs français, mais également deux parcours de randonnées. Plus de 2 000 athlètes participants sur 10 courses et 2 randonnées sont au programme.

Budget Prévisionnel : 120 000 €
Subvention 2018 : 3 000 €
Subvention sollicitée : 5 000 €
Autres subventions (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) : 18 000 €
Subvention proposée : 3 000 €

STADE CLERMONTOIS (SC)
Le « tournoi national de Clermont-Ferrand tennis de table» est le premier tournoi à vocation nationale pour le tennis de table. Ce tournoi aura lieu à l'Artenium de Ceyrat les 1er et 2 novembre 2019 avec plus de 300 compétiteurs, plus de 1000 parties jouées sur 40 tables.

Budget Prévisionnel : 18 100 €
Subvention sollicitée : 2 000 €
Autres subventions (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) : 7 000 €
Subvention proposée : 1 000 €

COMITE REGIONAL DE LA FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL (FSGT)

Le Comité Départemental de la FSGT sollicite l'aide de la Ville pour l'organisation de la traditionnelle course de la Saint-Sylvestre. Cette épreuve, qui réunit dans une ambiance festive les amateurs de course à pied de tous niveaux, aura lieu le 30 décembre 2019. Le départ et l'arrivée auront lieu devant la Maison des Sports. L'itinéraire traversera le centre-ville en nocturne.

Budget Prévisionnel : 13 200 €
Subvention 2018 : 1 500 €
Subvention sollicitée : 2 300 €
Autres subventions sollicitées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) : 1 600 €
Subvention proposée : 1 500 €

LIGUE REGIONALE AUVERGNE RHONE ALPES DE RUGBY
Le Stade Marcel Michelin va recevoir le match international féminin de rugby France/Angleterre le 9 novembre 2019. Ce sera une fois de plus une belle promotion du sport féminin à Clermont-Ferrand.

Budget Prévisionnel : 169 000 €
Subvention sollicitée : 20 000 €
Autres subventions (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) : 34 000 €
Subvention proposée : 20 000 €

ALTIS
L'association a pour but de permettre aux adolescents de plus de 14 ans et adultes déficients intellectuels la pratique régulière de loisirs et de sports adaptés à leur handicap et d'encourager les rencontres avec des clubs ou associations sportives ou de loisirs œuvrant dans le domaine du handicap. Les déplacements en Auvergne Rhône Alpes engendrent des frais supplémentaires et nécessitent l'intervention d'animateurs professionnels.

Budget Prévisionnel : 16 874 €
Subvention sollicitée : 3 000 €
Subvention proposée : 2 000 €

VILLE DE CLERMONT FERRAND

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION STADE CLERMONTOIS

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association STADE CLERMONTOIS du 18/12/2018

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour **l'année 2019**.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **8 novembre 2019**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

STADE CLERMONTOIS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé Gymnase Honoré & Jean Fleury Place Pierre de Coubertin 63000, à CLERMONT-FERRAND représentée par Monsieur JEAN-MICHEL BARLET, Président, W632005563 - 555, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du 18/12/2018, la ville s'engage à verser :

3 000 € - Trois mille euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle et sous réserve de la réalisation de la manifestation.

La section Athlétisme du stade clermontois omnisports organisera le 62ème Cross de Volvic le 23 novembre 2019. Il s'agit du plus vieux cross de France, la première édition a été organisée en 1957. Le cross Volvic est ouvert à tous dès 6 ans, licenciés FFA, USEP ou non licenciés, en individuel ou par équipe, un « challenge entreprises » est organisé, ainsi que deux courses élites avec les meilleurs français, mais également deux parcours de randonnées. Plus de 2 000 athlètes participants sur 10 courses et 2 randonnées sont au programme.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du 18/12/2018 signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire

Pour l'« Association »
STADE CLERMONTOIS
le Président

JEAN-MICHEL BARLET

VILLE DE CLERMONT FERRAND

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION STADE CLERMONTOIS

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association STADE CLERMONTOIS du 18/12/2018

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour **l'année 2019**.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **8 novembre 2019**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

STADE CLERMONTOIS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé Gymnase Honoré & Jean Fleury Place Pierre de Coubertin 63000, à CLERMONT-FERRAND représentée par Monsieur JEAN-MICHEL BARLET, Président, W632005563 - 555, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du 18/12/2018, la ville s'engage à verser :

1 000 € - Mille euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle et sous réserve de la réalisation de la manifestation.

Le « tournoi national de Clermont-Ferrand tennis de table» est le premier tournoi à vocation nationale pour le tennis de table. Ce tournoi aura lieu à l'Artenium de Ceyrat les 1er et 2 novembre 2019 avec plus de 300 compétiteurs, plus de 1000 parties jouées sur 40 tables.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du 18/12/2018 signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire

Pour l'« Association »
STADE CLERMONTOIS
le Président

JEAN-MICHEL BARLET

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 NOV. 2019

Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint :

Ch. DULAC - ROUGERIE